

[Accueil](#)[Actualités](#)[Wiki](#)[Ressources](#)[Forum](#)[DEVENIR MEMBRE](#)[A PROPOS DES LABS](#)

Identifiant

 [Mot de passe oublié ?](#)

Hadopi versus Licence Globale : Quels enjeux pour Internet et la création de demain ?



Lab(s) //

[/users](#)[Par Lab Propriete Intellectuelle \(/users/labpropieteintellectuelle\)](#), le 16-09-2011[/labpropieteintellectuelle](#)

Compte-rendu de la Conférence « Hadopi versus Licence Globale : Quels enjeux pour Internet et la création de demain ? », organisée par Libre Accès et Musiques Tangentes le 13 septembre 2011

La conférence organisée par Libre Accès et Musique Tangentes a fait intervenir :

Bruno Lion - Peermusic et administrateur de la SACEM (ne s'exprime pas au nom de la SACEM) ;

Benjamin Bayart - Président de French Data Network ;

Eric Walter - Secrétaire Général de la Hadopi ;

Jérémie Zimmermann - La Quadrature du Net ;

Benjamin Lancar - Président des Jeunes Populaires et Secrétaire National à la Nouvelle Economie à l'UMP ;

Ludovic Pénét - Laboratoire des Idées du Parti Socialiste ;

Maxime Rouquet - Président du Parti Pirate ;

Modérateur : Jérémie Nestel - Libre Accès.

Ce compte-rendu tâchera de retranscrire les propos de chacun des intervenants. Si vous avez assisté/êtes intervenu à cette conférence, n'hésitez pas à préciser/modifier ce document.

L'enregistrement vidéo de la rencontre peut être consulté [ici \(http://www.dailymotion.com/video/xl3tws_hadopi-vs-licence-globale-quels-enjeux-1-3_tech\)](http://www.dailymotion.com/video/xl3tws_hadopi-vs-licence-globale-quels-enjeux-1-3_tech)

Introduction par Jérémie Nestel - Libre Accès

S'il semble y avoir un consensus pour participer à la création sous différentes formes (mécénat créatif, taxe des FAI...), la répression ne recueille pas tous les suffrages.

Bruno Lion - Peermusic et administrateur de la SACEM

Question de Jérémie Nestel : La SACEM s'était opposé à la licence globale lors du débat sur la loi DADVSI, le regrette-t-elle aujourd'hui ?

Réponse : La SACEM ne renie pas son opposition à la licence globale, car celle-ci casse la dynamique de marché. Ceux qui ne veulent pas être rémunérés doivent pouvoir faire ce choix, de même que les artistes qui le veulent doivent pouvoir vivre de leurs œuvres.

Le monde n'a pas changé avec l'Hadopi mais il évolue avec la naissance du marché légal. Il y a des inquiétudes sur le système Hadopi et les libertés publiques mais ce système préserve une dynamique autour du droit d'auteur et s'attache au renouvellement des créateurs.

Benjamin Bayart - Président de French Data Network

Question de Jérémie Nestel : Quelles sont les conséquences d'Hadopi pour les internautes depuis sa création ?

Réponse : Du spam ! Le système de réponse graduée Hadopi diabolise le *peer-to-peer* et crée des problèmes majeurs sur le réseau :

Saturation des réseaux mobiles : 90% de la saturation des réseaux serait supprimée si les téléphones mobiles utilisaient le wifi en zone urbaine, ce qui n'est pas possible au regard de l'obligation de sécurisation des accès internet imposée par la loi ayant instauré l'Hadopi.

La réponse graduée a entraîné le basculement des utilisateurs de *peer-to-peer* vers le *streaming* et le *direct download*. Avec le *peer-to-peer*, le volume des échanges était uniformément réparti sur le réseau, aujourd'hui tout le monde se connecte au même site de *streaming*, *direct download*.

Eric Walter - Secrétaire Général de la Hadopi

Question de Jérémie Nestel : Après deux ans d'Hadopi, le contenu du marché culturel a-t-il évolué en France ?

Réponse : S'il a toujours été dit qu'il faudrait au moins deux ans pour peser sur les comportements des internautes, l'activité opérationnelle de l'Hadopi a démarré fin septembre 2010, l'Hadopi n'en est qu'à la deuxième étape de la réponse graduée. Ce n'est pas une course aux résultats.

Il y a toutefois des tendances, des signaux, qui laissent penser que l'action de l'Hadopi produit des résultats mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Le rapport « L'économie de la production musicale – édition 2011 » du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) relève une amélioration du marché numérique^{[1] (#_ftn1)}. Est-ce imputable à l'Hadopi ?

Les dernières données transmises par les organismes représentant les auteurs tendent à indiquer une baisse des échanges en *peer-to-peer*, l'Hadopi attend des informations précises sur les contenus consultés en *streaming*, et *direct download*, leur nature, le nombre de connexions, etc.

Jérémie Zimmermann - La Quadrature du net

Question de Jérémie Nestel : Pourquoi la Quadrature du net est-elle en faveur d'un droit au partage hors marché ?

Réponse : A la question "licence globale ou hadopi?" on pourrait répondre "ni l'une ni l'autre" car ce qui compte est avant tout de mettre fin à la guerre contre le partage. Je ne suis pas un ayatollah de la licence globale. Elle peut ou non accompagner la fin de la guerre contre le partage, mais c'est ce point qui est prioritaire du point de vue des libertés fondamentales comme du point de vue de la préservation de l'architecture universelle du réseau Internet

Il y a un consensus sur le fait qu'il faut financer la création, si le droit au partage s'accompagne d'une contribution créative, c'est un bonus.

Cela pose la question de la conception que l'on a du droit d'auteur : quels droits protège-t-on et comment ? Si le droit n'est plus adapté il faut le changer et cesser de protéger ce qui ne doit plus l'être. Il faut repenser le droit d'auteur par rapport aux nouvelles technologies.

L'étude « Hadopi, biens culturels et usages d'internet : pratiques et perceptions des internautes français » de janvier 2011^{[2] (#_ftn2)} indique, p.45 que les personnes qui partagent le plus sont celles qui dépensent le plus en biens culturels, confirmant le résultat de diverses autres études.^{[3] (#_ftn3)}

Auparavant le droit d'auteur devait protéger l'auteur contre les intermédiaires mais aujourd'hui un droit d'auteur hypertrophié protège les intermédiaires contre le public. Il faut protéger le public ; une exception en faveur du partage sans but de profit, modeste extension de l'exception de copie privée, doit être créée.

Benjamin Lancar - Président des Jeunes Populaires et Secrétaire National à la Nouvelle Economie à l'UMP

Question de Jérémie Nestel : Que pensez-vous du fait qu'il soit aujourd'hui plus complexe d'ouvrir une plateforme de musique en ligne qu'un magasin de disques, sachant qu'il y a quelques années les *majors* dénonçaient déjà la disparition des magasins de disque comme frein à la vente de musique ?

Réponse : Il faut tout mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'offre légale.

Il n'est pas possible d'instaurer une licence globale en France compte tenu des engagements internationaux de notre pays. La licence globale est une utopie, comment sera-t-elle mise en œuvre concrètement ? Si l'Hadopi est abrogée et la licence globale introduite, la contravention de négligence caractérisée sera-t-elle supprimée ? Quid du délit de contrefaçon ?

L'UMP défend le principe d'Hadopi, fondée sur le principe constitutionnel de droit de propriété, et la culture française. Le budget de l'Hadopi ne représente que de 0,1% du budget de l'Etat. Au regard de l'importance du secteur internet, une autorité de régulation est nécessaire. Des formes de réponse graduée ont récemment été mises en place en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis. Le droit de propriété devra être respecté mais l'Hadopi n'est pas figée dans le marbre, elle peut évoluer.

Ludovic Pénét - Laboratoire des Idées du Parti Socialiste

Question de Jérémie Nestel : Comment définissez-vous les échanges interpersonnels hors marché ?

Réponse : Le partage est positif, l'internet est une opportunité !

Le droit d'auteur a été instauré au 18ème siècle, il est temps de le faire évoluer, de l'adapter aux technologies. Il est trop cher de réprimer les échanges d'œuvres sur internet. La surveillance des communications et l'atteinte aux libertés individuelles qu'elle engendre au nom de la propriété intellectuelle n'est pas justifiée : c'est pire que le système soviétique.

Les échanges interpersonnels hors marché sont des échanges entre des personnes qui ne recherchent pas de bénéfice économique direct de cet échange, ce sont des échanges de culture et que l'on considère comme en « lecture seule ».

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour l'après Hadopi : probablement une « légalisation des échanges hors marché », qui pourrait passer par une extension de l'exception de copie privée. un *fair use* à la française, la création de nouvelles exceptions, une légalisation pure et dure... Il y a là un espace de négociation.

La première chose à faire est de débloquer l'acquisition des droits pour proposer enfin aux éditeurs de services en ligne de proposer des offres innovantes. Cela passera probablement par une gestion collective obligatoire.

Maxime Rouquet - Président du Parti Pirate

Question de Jérémie Nestel : On sait que vous êtes contre Hadopi et que vous n'êtes pas favorable à la licence globale, « non-solution à un non-problème^[4] (#_ftn4) » ?

Réponse : Il faut revenir sur le fait que le partage nuit au marché de la culture : aujourd'hui on observe une augmentation des entrées en salles de cinéma, les perceptions de la SACEM augmentent, les *majors* disent que leur chiffre d'affaires baisse mais les frais du numérique sont inférieurs aux frais liés aux supports physiques.

Depuis 2006, le Parti Pirate défend la dépenalisation des échanges non lucratifs entre individus. La licence globale est certes préférable à l'Hadopi mais elle conserve deux principaux défauts : il n'y a pas de raison de compenser une perte qui n'existe pas et c'est une proposition très floue (Que va-t-on taxer ? Selon quelles modalités ? Va-t-on payer alors que l'on ne télécharge pas ? Comment l'argent collecté sera réparti et comment préserver le financement de nouveaux artistes sans financer des artistes qui n'en ont pas besoin ? Ex : 35% des échanges sur internet portent sur des contenus pornographiques, veut-on les financer, au-delà des questions de « morale » ?).

Avant d'instaurer de nouveaux mécanismes, il faudrait déjà mettre à jour le système existant. Une première proposition consiste à instaurer une gestion collective pour les services en ligne (mêmes facilités pour les plateformes de streaming musical par exemple que pour les radios) et, plus généralement, revoir le circuit de perception et de répartition des droits, comme (le rapport annuel pour 2011 de la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits de la cour des comptes a signalé des rémunérations très importantes des dirigeants, que jusqu'à six sociétés différents se reversaient des droits entre elles avant que l'artiste ne touche sa rémunération, que jusqu'à 50% des droits pouvaient être consacrés à la seule gestion des droits^[5] (#_ftn6)).

Bruno Lion

Le système de gestion collective n'est pas parfait mais c'est un domaine très complexe. Au maximum 30% du montant des droits sont consacrés à la gestion des droits. Les sociétés de perception et de répartition des droits ne sont pas un but en soi, il faut certainement faire des efforts de transparence.

Il est vrai que les marges des *majors* n'ont pas baissé, il y a des frais en moins sur la gestion de stocks, les salaires des employés sont bas, les maisons de disque investissent moins dans la création. Certains ont arrêté de travailler dans le secteur car ils ne pouvaient plus en vivre.

Légaliser le partage implique qu'il n'y a plus de marché possible, qu'il n'y a plus de production. Il faut peut-être remettre à plat le droit d'auteur mais la généralisation du partage n'est pas opportune. Légaliser le partage implique qu'il n'y a plus de production. Cela va mener à la disparition de la culture telle qu'on la connaît. Il y aura sans doute autre chose mais pas ce que nous connaissons.

De plus, une étude du marché canadien avait été réalisée il y a quelques années, construite sur les déclarations de sondés^[6] (#_ftn7). Cette étude portait sur leurs pratiques de téléchargement et d'achat de biens culturels : à en croire les déclarations des gros téléchargeurs, le marché culturel canadien aurait été six fois plus important. Les problèmes des études sur un mode déclaratif sont connus des sondeurs.

Il me semble en conclusion dangereux de légaliser le partage.

Benjamin Bayart

Il est aujourd'hui plus facile de s'établir comme libraire que de créer un magasin en ligne. Si je veux vendre des mp3, je

vais vendre de la musique verrouillée que les utilisateurs sous Linux ne pourront pas lire...

La seule personne qui veut bien aujourd'hui me vendre ces contenus est en Russie...je suis persuadé qu'il n'a pas les droits.

Il y a deux formes de *business* en ligne : la consommation de masse achetée via Google, etc. et la longue traîne qui représente sensiblement le même chiffre d'affaires.

Si je veux ouvrir un commerce en ligne, soit je vais en Russie, soit je ne le fais pas... Ceux qui ont des idées aujourd'hui en France ne peuvent pas expérimenter sans avoir les flics sur le dos dans la semaine.

Eric Walter

Il faut arrêter d'avoir de fausses idées sur l'Hadopi. Cela ne sert à rien de troller, d'agiter des peurs, d'utiliser une sémantique un peu guerrière, liberticide, c'est juste pas vrai.

L'Hadopi travaille de façon ouverte, comme le montre les Labs. La question du partage et du piratage est complexe, tous ceux qui veulent intervenir sur cette question doivent se lancer, venir travailler avec nous.

L'Hadopi est une institution publique créée par une loi qui existe et travaille, et ne se limite pas à la réponse graduée. Il permet à tous ceux qui en ont envie de dire ce qu'ils pensent, de confronter leurs théories. On parle de droit d'accès, de droit au partage... Nous sommes aussi l'endroit où les gens se parlent mais il faut beaucoup de temps. Il faut se retrousser les manches.

Jérémie Zimmermann

Pour avoir une idée claire de la mise en œuvre de la contribution créative, il faut lire l'ouvrage de Philippe Aigrain [\[7\] \(#_ftn8\)](#). La nouvelle version inclura une étude qui montre que la diversité est bien mieux représentée sur les réseaux *peer-to-peer* que dans les ventes en ligne et en magasin.

Sur la compatibilité d'une contribution créative ou licence globale avec les accords internationaux, c'est une question ouverte à interprétation. Les accords TRIPS du « *three steps test* » autorisent les utilisations sans autorisation d'une œuvre dès lors que cela relève d'une exploitation normale de l'œuvre : certains diraient par exemple que passer une musique à la radio c'est l'exploitation normale d'une œuvre, il faudrait donc décider que le partage relève de l'exploitation normale, à partir du moment où il ne nuit pas, qu'il dope les ventes d'œuvres qui ne sont pas représentées en magasin (longue traîne). Et sinon, si les traités sont mauvais, il faudra les changer !

Il y a deux catégories de parties prenantes dans ce débat :

Ceux qui travaillent dans le domaine de la culture basée sur les produits physiques et vont appliquer cette même logique au numérique ;

Les idéologues qui voient le droit d'auteur comme un dogme absolu (Francis Gurry, président de l'OMPI a annoncé récemment qu'il ne voulait pas ouvrir de nouvelles exceptions). Ils basent leurs argumentaires sur des éléments impossibles à modifier, comme la propriété. D'un côté la propriété physique a des exceptions : je ne vais pas faire des extensions à ma maison si elles mettent en danger le public par exemple. Il faut pouvoir discuter de la propriété, quand on dit que les gens volent sur internet, pillent sur internet... Le vol c'est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui, la copie c'est la multiplication. Il faut pouvoir s'éloigner du dogme selon lequel on ne touche pas à la propriété. De même, il faut s'éloigner du dogme selon lequel on protège les artistes. Quand on voit les artistes qui défendaient l'Hadopi, qui n'ont pas sorti de disque depuis quinze ans... Les jeunes artistes débutent leur activité grâce à internet, ils se rendent compte que la vente de copie n'est pas intéressante pour eux, leurs revenus peuvent provenir du *licensing*, de concerts, etc. Ces artistes n'ont plus besoin des *majors* mais ils sont sous leur pression et celle de la SACEM. Imaginons que de plus d'artistes débutants rencontrent de plus en plus leur public et se financent grâce à de nouveaux modèles économiques, alors le catalogue des *majors* va se réduire de plus en plus, il faudra encore plus faire la guerre à internet pour préserver le marché des *majors*. Si donc ces idéologues ne changent pas d'avis, on ira vers toujours plus de répression de la liberté.

Benjamin Lancar

En 2005, un rapport du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique a conclu que la licence globale n'était pas compatible avec la Convention de Berne, qui n'a pas été réformée depuis trente ans. [\[8\] \(#_ftn9\)](#) Si la finalité est que ce soit illégal...

J'assume l'Hadopi non pas car je défends des *majors* qui ne se sont pas adaptées à l'évolution d'un marché, je soutiens le rejet du partage tant qu'il n'est pas accepté par tous. Le débat n'est pas comment on finance les *majors*, c'est pour les lobbies. Tant que tout le monde n'est pas d'accord pour partager, on ne partage pas.

Je suis favorable à aller plus loin dans les modèles légaux, c'est un des objectifs de l'Hadopi.

Eric Walter

L'Hadopi a trois missions :

Encourager les offres légales par tous les moyens, y compris en travaillant sur la longue traîne. On a commencé cette année, que tous ceux qui veulent le faire avec nous retroussent leurs manches...

La protection des droits c'est la réponse graduée, on le fait et on le fait bien. C'est un bon résultat de ne pas avoir massivement envoyé des gens devant le tribunal. On travaille sur un équilibre entre les droits des titulaires de droits et des internautes.

Observation de données factuelles : quand j'entends ce débat je me dis qu'on en manque.

Benjamin Lancar

Les choses avancent, je favoriserais tout ce qui permet le développement de l'offre légale. On est dans une querelle entre les anciens et les modernes. Aujourd'hui des études montrent qu'au premier trimestre 2011, 50% des personnes interrogées sont d'accord avec l'affirmation « la mise en place de l'Hadopi est une bonne initiative ». La liberté c'est aussi suivre la volonté uns et des autres, n'imposons pas le partage sinon ce n'est pas vraiment de la démocratie.

Ludovic Pénét

Il faut faire évoluer le droit pour être conforme au contrat social. Chaque citoyen doit pouvoir emprunter pour créer ; chacun doit avoir accès à la culture.

Dans le monde physique, la distribution représente environ 20% des coûts mais dans le monde numérique il y a d'autres coûts qui restent là : la production, l'édition sont nécessaires pour avoir une culture viable mais s'ils peuvent coexister avec l'auto-édition.

Faut-il mettre à bas la chronologie des médias ? Faut-il autoriser tous les partages, y compris les films captés lors de leur diffusion au cinéma ? Il y a une dose d'autorisation qu'il faudra trouver secteur par secteur.

Si on cherche à mettre en œuvre une répartition proportionnelle pour la licence globale, on va dans le mur. Sur le modèle de la rémunération pour copie privée, une combinaison pourrait être effectuée entre une affectation directe et un fonds de soutien mais est-ce ce que l'on veut ?

Maxime Rouquet

De nouveaux modèles sont déjà en développement, tels que le mécénat global, qui propose la redistribution de fonds non pas en fonction de sondages ou d'observation des échanges mais en fonction des choix du public (ex : [Flattr](#)^[9] ([#_ftn10](#))).

Quand les artistes qui sont chez les *majors* pourront mettre leurs œuvres à disposition sous licence libre, s'ils le veulent, sur ce type de plateforme, la pyramide actuelle sera cassée : l'artiste est sous la coupe du producteur, de l'éditeur... Aujourd'hui avec internet il est possible de trouver un public comme ça. Tous les techniciens qui travaillent actuellement pour les *majors* pourraient travailler pour ces artistes, qui ne seraient plus asservis. Le système actuel entrave les initiatives.

Le partage vu comme un crime bloque les artistes, de même estimer qu'il faut compenser le partage risque de maintenir les intermédiaires en place et risque de ne pas bénéficier à de nouveaux artistes qui voudraient se lancer. De nombreuses œuvres sont découvertes par le partage (entre amis...), il faut préserver cela.

Jérémy Nestel

Il faut savoir qu'en 1998, aucun des penseurs de l'internet n'avait vu arriver Google ou les nouveaux modèles économiques.

Je confirme que ceux qui essaient aujourd'hui de développer de nouveaux modèles, sous licence libre ou non, ne sont absolument pas soutenus.

Bruno Lion

Le partage en soi n'est pas problématique.

Les artistes qui concluent des contrats pour l'exploitation de leurs œuvres ne sont pas prisonniers, ils ont fait le choix d'aller chercher des partenaires. S'ils le veulent les artistes doivent pouvoir faire le choix de ne pas se faire rémunérer, cela leur appartient.

Sur le mécénat global, je ne suis pas contre sur le principe mais économiquement ça ne marche pas. Ce qui est en train de se jouer ici c'est que même si ça marche pour un artiste, il pourrait ne pas gagner sa vie. Pour la musique, tous les nouveaux créateurs sont tellement plus échangés qu'achetés qu'ils ne pourront plus payer un ingénieur du son... Il faudra mettre en place un soutien à l'innovation (taxe des FAI ?) sinon la production musicale va s'effondrer.

Benjamin Bayart

La contribution créative ne me pose pas de problème, mais moi je suis pour la préservation du réseau.

Je suis sûr que le gratuit ne tue pas le payant (le sexe rémunéré ne tue pas le sexe gratuit). Il y a une grande différence entre le monde physique et le monde numérique où il faut un consentement à payer. Des gens paient sur internet des services alors qu'ils existent en version gratuite car ils sont mieux faits, plus rapides, plus jolis, parce qu'ils savent s'en servir... Mille raisons poussent les gens à payer.

Cela pose la question de la façon dont la culture va se vendre. On passe d'une économie de la rareté à des modèles plus proches de l'économie de l'abondance où il y a tout à inventer. J'ai peur car il n'y a toujours pas d'ébullition, on essaie d'empêcher les innovations car il y a une pression des ayatollah du *copyright* américain. Ce qui dit la loi Hadopi c'est que la culture est nécessairement payante, il n'existe de culture que marchande. Il y a d'autres modèles, on nie que l'internet est le plus bel outil de diffusion depuis l'imprimerie.

Je suis pour la disparition d'Hadopi ou sa reconfiguration : on conserve la seule mission de développement de l'offre légale.

Eric Walter

Un rappel à la loi n'est pas répressif. Si on appelle répressif un système aussi entouré de garanties que la réponse graduée...

J'ai envie de vivre dans un pays où on a une entreprise de premier rang sur la sphère culturelle (Vivendi). Est-ce que ces entreprises bloquent l'innovation ? Non, ce ne sont pas quelques exemples qui font une généralité. Il y a des difficultés, c'est vrai, elles seront aplanies dans la durée en se mettant autour d'une table.

Benjamin Lancar

La licence globale n'est pas possible ni légalement, ni pratiquement et les artistes ne le veulent pas. On n'a toujours pas trouvé d'idée concrète de cette vague utopie.

L'Hadopi doit rester en place mais ses missions ne sont pas gravées dans le marbre. Il faut continuer à faire de la pédagogie, il faut protéger la culture – nous pouvons être fiers de notre exception culturelle. Pour cela il faut des modèles à bas coût, il faut continuer à travailler au niveau international. Le jour où tout le monde sera d'accord, on pourra faire passer le partage.

Jérémie Zimmermann

Tout le monde n'était pas d'accord avec l'Hadopi quand elle a été créée...

On pourrait réfléchir avec des jeunes artistes à des modèles économiques mais aussi à des nouveaux produits que les gens auront envie d'acheter, qui ne sont pas de bêtes copies et ont véritablement une valeur ajoutée.

La solution viendra d'un panachage de solutions, en gardant à l'esprit qu'il faut protéger les libertés fondamentales ; l'universalité du réseau internet et son architecture décentralisée qui permet à chacun d'accéder et de participer ; la culture dans toute sa diversité. La cerise sur le gâteau serait d'arriver à tomber d'accord sur un mécanisme qui met fin à la guerre contre le partage et mettre les artistes main dans la main avec le public. Pour cela on n'a pas besoin de l'Hadopi.

Bruno Lion

Je prends si on laisse aux artistes le droit d'être d'accord, ou pas.

Eric Walter

C'est déjà le travail que nous faisons, bienvenue.

Ludovic Pénet

Si on a construit la démocratie, le Parlement, c'est pour trancher des débats sans avoir à obtenir l'accord de tous. C'est comme cela que la droite a obtenu l'Hadopi.

Des limitations ont déjà été apportées au droit des auteurs d'autoriser et interdire. J'aimerais parler du niveau d'autorisation qui est considéré comme acceptable – nous ne sommes pas pour légaliser tous les échanges. Dans ce débat il y a trois grandes forces :

le public ;

les opérateurs de télécommunications qui jusqu'à récemment ont beaucoup encouragé le partage et en ont tiré un grand bénéfice (il y a de la marge pour financer la culture) ;

les acteurs de la culture.

Maxime Rouquet

Le partage existe depuis douze ans et les gens continuent d'acheter voire achètent plus. Des cas concrets montrent que les gens sont prêts à envoyer de l'argent aux artistes (ex : dans le jeu vidéo, *Humble Indie Bundle* [\[10\]](#) (# [ftn10](#)), on paie le prix que l'on veut et cela marche).

Il ne faut pas oublier qu'il y a un droit du public : des exceptions existent déjà et pourraient être étendues.

Thèmes à approfondir :

- La mise en œuvre pratique de la licence globale (introduction dans le droit français – droit au partage interpersonnel hors marché, répartition des sommes collectées, etc.)
- Le mécénat global peut-il se substituer au modèle de financement existant ?
- L'auto-production : quelle incidence sur le marché de la culture ? Est-ce un modèle généralisable ? Quel rôle aujourd'hui pour les producteurs/éditeurs ?
- Comment développer l'offre légale, les services innovants (gestion collective pour les services de musique en ligne, etc. ?) ?
- Quelles modalités pour la refonte du droit d'auteur ?
- Quelles perspectives pour l'Hadopi, au-delà de la réponse graduée (valorisation de l'offre légale) ?
- Longue traîne
- Autre(s).

[1] (# [ftnref1](#)) <http://www.disqueenfrance.com/fr/catalogpage.xml?id=411325&pg=1&cat=253067>
(<http://www.disqueenfrance.com/fr/catalogpage.xml?id=411325&pg=1&cat=253067>)

[2] (# [ftnref2](#)) <http://www.hadopi.fr/sites/default/files/page/download/hadopiT0.pdf> (<http://www.hadopi.fr/sites/default/files/page/download/hadopiT0.pdf>)

[3] (# [ftnref3](#)) [http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/\\$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf) ([http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/\\$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf))

[4] (# [ftnref4](#)) <http://christianengstrom.wordpress.com/2011/06/16/cultural-flat-rate-a-non-solution-to-a-non-problem/>
(<http://christianengstrom.wordpress.com/2011/06/16/cultural-flat-rate-a-non-solution-to-a-non-problem/>)

[5] (# [ftnref6](#)) <http://www.ccomptes.fr/fr/CPCSPRD/Accueil.html> (<http://www.ccomptes.fr/fr/CPCSPRD/Accueil.html>)

[6] (# [ftnref7](#)) [http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/\\$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf) ([http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/\\$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/ippd-dppi.nsf/vwapj/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf/$FILE/IndustryCanadaPaperMay4_2007_en.pdf))

[7] (# [ftnref8](#)) http://paigrain.debatpublic.net/?page_id=171 (http://paigrain.debatpublic.net/?page_id=171)

[8] (# [ftnref9](#)) <http://www.cspla.culture.gouv.fr/CONTENU/cspla%20distribution%20sur%20internet%20rapport.pdf>
(<http://www.cspla.culture.gouv.fr/CONTENU/cspla%20distribution%20sur%20internet%20rapport.pdf>)

[9] (# [ftnref10](#)) <http://flattr.com/> (<http://flattr.com/>)

[10] (# [ftnref11](#)) <http://www.humblebundle.com/> (<http://www.humblebundle.com/>)

Commentaires



Jérémie Nestel, pas Lestel... ([/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-363](#))

Soumis par Anonyme (non vérifié) le 17-09-2011 15:04.

Jérémie Nestel, pas Lestel...



C'est corrigé. Le(s) ([/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-365](#))

[\(/users](#)Soumis par [bruno.spiquel \(/users/brunospiquel\)](#) le 19-09-2011 08:57.[/brunospiquel\)](#)

C'est corrigé. Le(s) responsable(s) seront dûement foutés ! :)



Propos transcrits de façon incorrecte. (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-364)

Soumis par [J. Zimmermann \(http://laquadrature.net\)](#) (non vérifié) le 18-09-2011 12:25.

Bonjour,

Je n'ai jamais dit "La Quadrature du net n'est ni vraiment favorable à la licence globale, ni à l'Hadopi, elle souhaite mettre fin à la guerre du partage." car nous soutenons la contribution créative.

Ce que j'ai dit est qu'à la question "licence globale ou hadopi?" on pourrait répondre "ni l'une ni l'autre" car ce qui compte est avant tout de mettre fin à la guerre contre le partage. J'ai ajouté que je n'étais pas un ayatollah de la licence globale, qu'elle pouvait ou non accompagner la fin de la guerre contre le partage, mais que ce point était prioritaire (du point de vue des libertés fondamentales comme du point de vue de la préservation de l'architecture universelle du réseau Internet)

Ensuite il y a encore une erreur: "une exception en faveur du partage sans but de profit, modeste exception de l'exception de copie privée, doit être créée."

Une exception serait l'exception de l'exception? Je trouve cette tournure... exceptionnelle!

L'exception pour partage privé serait une "extension" de l'exception pour copie privée.

Merci de promptement mettre à jour votre page.



C'est modifié. Note qu'avec (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-366)

Soumis par [bruno.spiquel \(/users/brunospiquel\)](#) le 19-09-2011 08:58.

C'est modifié. Note qu'avec quelques clics de plus tu aurais pu le faire tout seul ... J'dis ça, j'dis rien :)

[\(/users](#)[/bru](#)

Et puis quoi encore? :)) (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-368)

Soumis par [J. Zimmermann \(http://laquadrature.net\)](#) (non vérifié) le 19-09-2011 10:30.

Je ne vois pas comment j'aurais pu modifier cela en quelques clics, car je ne veux en aucun cas servir l'alibi des labs hadopi (ces machins n'existent que pour donner l'illusion d'ouverture et d'utilité d'une administration qui doit être toute entière abrogée).

En outre je pense qu'il est utile que mon commentaire y figure, même une fois les modifications effectuées, car une transcription aussi approximative, bourrée d'erreurs factuelles et de logique donne une bonne idée de la qualité du travail qui pourrait sortir de ces labs!

En tout cas, encore bravo pour ton dévouement, ils doivent être satisfaits de leur investissement!



Voilà un commentaire dont (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-375)

Soumis par [Anonyme](#) (non vérifié) le 20-09-2011 09:16.

Voilà un commentaire dont l'agressivité fait honneur à son auteur et les causes qu'il défend. Respect monsieur J.Zimmermann, venir insulter les gens chez eux montre bien la valeur de vos idées. Souhaitons qu'elles restent où elles en sont : inaudibles.



C'est pas beaucoup plus (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-377)

Soumis par [bruno.spiquel \(/users/brunospiquel\)](#) le 20-09-2011 09:20.

C'est pas beaucoup plus valeureux de lui répondre anonymement, mais bon.

@jz : je ne vois pas bien en quoi tu servais plus d'alibi en modifiant une page en plus de la commenter, mais quelque chose doit m'échapper :)

[\(/users](#)[/brunospiquel\)](#)

Licence globale pas possible (/actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-367)

Soumis par Allain (non vérifié) le 19-09-2011 10:21.

M. Lancar a dit :

"La licence globale n'est pas possible ni légalement, ni pratiquement et les artistes ne le veulent pas. On n'a toujours pas trouvé d'idée concrète de cette vague utopie."

Comment peut on dire cela ?

1- C'est possible

Prenons l'exemple de la radio et de la télévision. Lorsque l'on diffuse une oeuvre par ce biais il y a multiplication et diffusion de l'oeuvre et le public ne paie pas à l'unité de ce qu'il reçoit.

Pourquoi veut on appliquer à Internet le modèle de la copie physique (Alors qu'il n'a rien à voir) et pas un modèle de diffusion / échange de masse ?

2 - C'est légal

Il suffit d'une loi pour dire ce qui est légal ou pas.

3- Les artistes ont besoin d'en savoir plus

Aujourd'hui ils ne perçoivent rien lorsque les internautes échangent. Et d'ailleurs il semble aussi qu'ils ne perçoivent rien non plus sur les ventes "légales" internet.

Il faut leur proposer de percevoir des revenus de ces échanges et en plus de les percevoir DIRECTEMENT sans passer par l'intermédiaire des majors. A eux ensuite de rémunérer les producteurs selon leur utilité pour eux.

je pense qu'il faut poser la question ainsi aux artistes.



J'abonde sur les points 1 et 3 (</actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-376>)

Soumis par [bruno.spiquel \(/users/brunospiquel/\)](/users/brunospiquel/) le 20-09-2011 09:18.

J'abonde sur les points 1 et 3.

Sur le second, il ne faut pas oublier que nous faisons partie de divers bidules (genre europe, tout ça ..) et qu'on a signé diverses convention et traités (à Bern, par exemple) qui limitent grandement notre liberté de mouvement légal dans tout un tas de choses.

Le traitement des problématiques tournant autour du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle est (malheureusement ?) l'une de ces choses.

On pourrait disserter sur l'opportunité de quitter l'europe, mais je suis pas certain que ce soit le sujet :)

[\(/users/brunospiquel/\)](/users/brunospiquel/)



référence (</actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-373>)

Soumis par Gilles (non vérifié) le 19-09-2011 23:02.

pourrait-on avoir la référence servant à la phrase de Mr Lancar

"Aujourd'hui des études montrent qu'au premier trimestre 2011, 50% des personnes interrogées sont d'accord avec l'affirmation « la mise en place de l'Hadopi est une bonne initiative »."

Merci



Dans le baromètre T1, vers la (</actualites/hadopi-versus-licence-globale-quels-enjeux-pour-internet-et-la-creation-de-demain#comment-374>)

Soumis par [bruno.spiquel \(/users/brunospiquel/\)](/users/brunospiquel/) le 20-09-2011 09:15.

Dans le baromètre T1, vers la page 14 de mémoire.

<http://www.scribd.com/doc/55825006/Hadopi-t1-Etude-Longue> (<http://www.scribd.com/doc/55825006/Hadopi-t1-Etude-Longue>)

[\(/users/brunospiquel/\)](/users/brunospiquel/)

Options d'affichage des commentaires

Enregistrer les paramètres

Publier un nouveau commentaire

Votre nom : *

Courriel : *

Le contenu de ce champ sera maintenu privé et ne sera pas affiché publiquement.

Page d'accueil :

Sujet :

Commentaire : *



- Les adresses de pages web et de courriels sont transformées en liens automatiquement.
- Créez un lien avec du contenu en utilisant `[[titre]]`, `[[titre]]` étant le titre d'un objet existant ou à créer. Vous pouvez également créer un lien vers un texte en utilisant un titre différent de cette façon : `[[lien vers ce titre|titre montré au lecteur]]` Créer des liens vers des url d'autres sites `[[http://www.exemple.fr|texte du lien]]`, ou bien `[[http://www.exemple.com]]`.
- Tags HTML autorisés : `<a>` `<u>` `` `` `<cite>` `<code>` `` `` `` `<dl>` `<dt>` `<dd>` `<p>` `` `` `<div>` `<h1>` `<h2>` `<h3>` `<h4>` `<h5>` `<h6>` `<blockquote>`
- Les lignes et les paragraphes vont à la ligne automatiquement.
- Pour créer des sauts de page, cliquez sur le bouton le plus à droite de la barre d'outils.

[Plus d'informations sur les options de formatage \(/filter/tips\)](#)

CAPTCHA

Cette question permet de s'assurer que vous êtes un utilisateur humain.





stop spam.
read books.



[\(javascript:Recaptcha.reload\(\);\)](#)



[\(javascript:Recaptcha.switch_type\('audio'\);\)](#)



http://www.google.com/recaptcha/help?c=03AHJ_VuuzJXOdHo1DI99cr17PwN2QuLeF11XFcBkieRrRlj5d4f-UdasM9EDIXBtWk_NZ4N5Vm5DOYqC0-C4ZbP55-c-npwSLfpGD2PA-45Bfmj0zxqh1H6hLJS2tqPNp588hZLNTYfDuj8MPeL1ZfA86oVilGkGw&lang=fr

[Aperçu](#)

[Aide](#) [La charte déontologique](#) [Mentions légales](#) [Contact](#) [Hadopi.fr](#)